



Contrat avec une société de gardiennage

Par **71 phiphi_old**, le **05/11/2007** à **22:08**

Bonjour

En tant que secretaire d'une association ayant signé et versé un acompte sur un contrat de gardiennage et securité pour l'organisation de deux bals gratuits je m'adresse à vous car cette société n'est jamais venu malgres l'acompte encaissé.Suite a de nombreux coups de telephone pour le remboursement de cet acompte j'ai recu une remise d'euro en effet papier sur un compte bancaire avec provision insuffisante donc pour l'instant je n'est que des frais bancaires.De quoi puis je les menacer pour leurs mettre la pression pour regler cette affaire au plus vite merci?